SERVICES TER NORMANDIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : SERVICE TER + VÉLO

PLACE DE STATIONNEMENT DANS UN ABRI VÉLO SÉCURISÉ

INFORMATION

L'accès au service est réservé aux détenteurs d'une carte billettique Atoumod ou Pass ONYGO.
Le service est offert pour les abonnés TER annuels.
Le formulaire d'inscription doit être retourné avant le 20 du mois précédent le mois d'utilisation, auprès d'un guichet SNCF ou par courrier, accompagné du règlement au : Centre Marketing Clients - BP 2027 - 14089 Caen Cedex

Pour plus d'informations, appelez **Contact TER Normandie au 0800 801 801** (service et appel gratuits).

PARTIE À REMPLIR PAR LE CLIENT

COORDONNÉES DU TITULAIRE* :

❑ Mme ❑ M.

Nom (1) : .....

Prénom (1) : .....

N° et voie (1) : .....

Code Postal (1) |__|__|__|__|__| Ville (1) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de naissance (1) |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Téléphone portable (1) |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Téléphone fixe |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Adresse mail (1) : .....@.....

N° de carte Atoumod / Pass ONYGO : (1) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

(1) Informations obligatoires uniquement destinées à la validation de l'inscription et au suivi de l'abonnement. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant selon les modalités reprises dans les conditions d'utilisation au verso.

ABRIS VÉLOS SOLLICITÉS* (deux abris vélos maximum) :

* L'inscription sera valide sous réserve du respect de certaines conditions et dans la limite des places disponibles.
Pour connaître tous les abris vélos sécurisés en service, rendez-vous sur le site **www.ter.sncf.com/normandie.**

❑ Audrieu	❑ Bretteville-Norrey	❑ Gaillon-Aubevoye	❑ .....
❑ Bernay	❑ Caen	❑ Sérifontaine	❑ .....
❑ Bréauté-Beuzeville	❑ Clères	❑ Yvetot	

FORMULE (un seul choix possible) :

❑ Formule 3 mois
(1 abri 3€, 2 abris 6€, gratuit pour les abonnés annuels)

❑ Formule 6 mois
(1 abri 5€, 2 abris 10€, gratuit pour les abonnés annuels)

Début d'abonnement : |_0_|_1_| |__|__| |__|__|__|__|

Je soussigné(e) (Nom et Prénom du représentant légal pour les mineurs) : .....
certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service et m'engage à m'y conformer.

Date et signature précédées de la mention «lu et approuvé»

Cachet du service émetteur

❑ Prestation émise ❑ Mise en liste d'attente

SNCF / TER Normandie - Mars 2017

EXEMPLAIRE SNCF À REMETTRE AU GUICHET OU À CONTACT TER NORMANDIE

SERVICES TER NORMANDIE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : SERVICE TER + VÉLO

PLACE DE STATIONNEMENT DANS UN ABRI VÉLO SÉCURISÉ

INFORMATION

L'accès au service est réservé aux détenteurs d'une carte billettique Atoumod ou Pass ONYGO.
Le service est offert pour les abonnés TER annuels.
Le formulaire d'inscription doit être retourné avant le 20 du mois précédent le mois d'utilisation, auprès d'un guichet SNCF ou par courrier, accompagné du règlement au : Centre Marketing Clients - BP 2027 - 14089 Caen Cedex

Pour plus d'informations, appelez **Contact TER Normandie au 0800 801 801** (service et appel gratuits).

PARTIE À REMPLIR PAR LE CLIENT

COORDONNÉES DU TITULAIRE* :

❑ Mme ❑ M.

Nom (1) : .....

Prénom (1) : .....

N° et voie (1) : .....

Code Postal (1) |__|__|__|__|__| Ville (1) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Date de naissance (1) |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Téléphone portable (1) |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Téléphone fixe |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Adresse mail (1) : .....@.....

N° de carte Atoumod / Pass ONYGO : (1) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

(1) Informations obligatoires uniquement destinées à la validation de l'inscription et au suivi de l'abonnement. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant selon les modalités reprises dans les conditions d'utilisation au verso.

ABRIS VÉLOS SOLLICITÉS* (deux abris vélos maximum) :

* L'inscription sera valide sous réserve du respect de certaines conditions et dans la limite des places disponibles.
Pour connaître tous les abris vélos sécurisés en service, rendez-vous sur le site **www.ter.sncf.com/normandie.**

❑ Audrieu	❑ Bretteville-Norrey	❑ Gaillon-Aubevoye	❑ .....
❑ Bernay	❑ Caen	❑ Sérifontaine	❑ .....
❑ Bréauté-Beuzeville	❑ Clères	❑ Yvetot	

FORMULE (un seul choix possible) :

❑ Formule 3 mois
(1 abri 3€, 2 abris 6€, gratuit pour les abonnés annuels)

❑ Formule 6 mois
(1 abri 5€, 2 abris 10€, gratuit pour les abonnés annuels)

Début d'abonnement : |_0_|_1_| |__|__| |__|__|__|__|

Je soussigné(e) (Nom et Prénom du représentant légal pour les mineurs) : .....
certifie l'exactitude des informations ci-dessus. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service et m'engage à m'y conformer.

Date et signature précédées de la mention «lu et approuvé»

Cachet du service émetteur

❑ Prestation émise ❑ Mise en liste d'attente

SNCF / TER Normandie - Mars 2017

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE CLIENT

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS ET D'UTILISATION (C.S.A.U.) DU SERVICE D'ACCÈS À UN ABRI VÉLO SÉCURISÉ

Article 1 : objet
La présente inscription fixe, sur la base des principes écrits ci-après, les conditions spécifiques d'accès et d'utilisation du service d'accès à un abri vélo sécurisé proposé par la Région Normandie et SNCF.

Article 2 : principes généraux
Le service s'adresse aux détenteurs d'une carte billettique Atoumod ou Pass ONYGO. Il est ouvert à tous sans condition pour les clients SNCF ou non, sous réserve d'avoir fait une demande préalable de carte Atoumod ou Pass ONYGO. L'accès à l'abri vélo est activé, dans la limite des emplacements disponibles, contre paiement de la prestation trimestrielle ou semestrielle d'«accès à un abri vélo sécurisé» et après vérification des conditions d'inscription. L'ouverture de la porte de l'abri vélo sécurisé est déclenchée par le passage, devant le lecteur de l'abri, de la carte Atoumod ou Pass ONYGO préalablement activée par le service gestionnaire.

Article 3 : responsabilité et obligations de l'utilisateur
Le service est strictement personnel. En aucun cas, le titulaire d'un accès ne peut prêter, louer ou céder tout ou partie de son emplacement. SNCF se réserve le droit de procéder à des vérifications entre le nombre d'accès ouverts et le nombre d'emplacements utilisés. Le client est seul et entier responsable de l'utilisation de son vélo. Il doit veiller à sa mise en sécurité en l'accrochant avec un antivol, cadenas ou tout autre moyen de sécurisation (en U, chaine...). Il doit également s'assurer que la porte de l'abri soit toujours refermée après dépose ou retrait de son vélo. Seul le stationnement des bicyclettes et bicyclettes avec assistance électrique est autorisé dans l'enceinte de l'abri sécurisé. Les scooters, cyclomoteurs, vélomoteurs et motocyclettes sont interdits. L'utilisateur s'engage à ne pas laisser son vélo stationné en dehors de la période d'accès pour laquelle il a souscrit. En cas de manquement, SNCF se réserve le droit de mettre en demeure le client de retirer son vélo de l'abri sécurisé sous 24 heures. Le client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile. Le client s'engage à utiliser l'abri et le matériel de stationnement avec civisme, conformément à l'objet pour lesquels ils ont été conçus et dans le respect des présentes conditions. Il est formellement interdit d'encombrer l'entrée et l'allée, de laisser des objets ou colis qui pourraient gêner le bon fonctionnement du matériel ou pourraient être considérés comme suspects. Le client s'engage à laisser l'abri propre et à respecter les autres usagers.

Article 4 : commercialisation et prix
La prestation «accès à un abri vélo sécurisé» est commercialisée entre le 1er et le 20 du mois précédant le mois d'accès désiré, dans la limite des places disponibles du ou des abris vélos sollicités (2 abris maximum).
La prestation est facturée :
- 3€ par abri pour la formule trimestrielle, valable le 1er du mois M d'utilisation jusqu'au dernier jour du mois M+2.
- 5€ par abri pour la formule semestrielle, valable le 1er du mois M d'utilisation jusqu'au dernier jour du mois M+5.

Le service est offert aux détenteurs d'un abonnement annuel, dans la limite de durée de son abonnement. La prestation est non échangeable et non remboursable. La prestation est vendue aux guichets SNCF et à distance par Contact TER Normandie (n° vert : 0800 801 801, service et appel gratuits)

Article 5 : droits de SNCF
SNCF se réserve le droit de refuser ou désactiver l'accès au service au client, à tout moment, en cas de manquement aux présentes conditions ou dans l'hypothèse où SNCF peut raisonnablement déduire des circonstances que le client a manqué à l'une de ses obligations. SNCF décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du vélo et des accessoires annexes. Elle n'assume aucune obligation de garde ni de conservation des biens. De même, toute responsabilité de SNCF liée à l'utilisation que le client pourrait faire du service, ou des dommages que le client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de cette utilisation, est entièrement exclue. Le client renonce par conséquent à tout recours contre SNCF et ses personnels.

Article 6 : résiliation
La résiliation peut intervenir sur l'initiative de SNCF en cas de manquements constatés au règlement d'utilisation de l'abri. Le client résilié sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de préavis de 72 heures à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

Le client peut à tout moment et sans motif résilier son inscription sur demande expresse adressée par courrier à l'adresse suivante :
Centre Marketing Clients - BP 2027 - 14089 Caen Cedex

La résiliation par le client sera également effective dans un délai de 72 heures à compter de la date de réception de l'accusé de réception. Quel que soit le motif de résiliation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 : incident et panne du système
Toute anomalie liée à l'utilisation de l'abri sécurisé doit être signalée à Contact TER Normandie au 0800 801 801 (service et appel gratuits).
SNCF s'engage à intervenir au plus vite afin de pallier toutes formes de dégradations.
SNCF, gestionnaire de l'abri vélo sécurisé, ne peut être tenue responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et au fonctionnement de l'abri sécurisé. En cas d'incident, une expertise sera mise en oeuvre par SNCF afin de déterminer les causes et responsabilités.

Article 8 : informatique et liberté
Les informations recueillies par SNCF ont pour finalité la gestion des accès aux abris vélos sécurisés.
SNCF s'engage à respecter la règlementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, «relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», toute personne concernée dispose d'un droit d'interrogation, d'accès de rectification ou de suppression des informations la concernant en écrivant au : Centre Marketing Clients - BP 2027 - 14089 Caen Cedex.

Article 9 : règlement des litiges
Les litiges relatifs aux présentes ne pouvant se régler à l'amiable, relèveront, sous réserve des dispositions légales applicables, de la juridiction compétente.